



BUDGET PRIMITIF 2019

Présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la Commune www.mairie-ris-orangis.fr/

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Le budget 2019 du Centre Communal d'Action Sociale de Ris Orangis s'inscrit dans la continuité de celui de 2018.

Au regard du contexte économique difficile, il est essentiel que le Centre Communal d'Action Sociale puisse continuer à développer les services rendus à la population et son réseau partenarial.

Le budget du dispositif de la Réussite Educative fait partie intégrante du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

1 – RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement présentent une baisse de 5,4 % par rapport au budget primitif 2018 et s'établissent à **828 374 €**.

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2018	BP 2019	% Evolution BP 2019/BP 2018
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	17 910,00	7 590,00	-58 %
74	Dotations, subventions et participations	850 068,00	812 584,00	-4 %
75	Autres produits de gestion courante	8121,00	8200,00	1%
Total Recettes de Fonctionnement		876 099,00	828 374,00	-5,4 %

Les subventions :

Des subventions sont versées au Centre Communal d'Action Sociale, elles sont constituées :

- D'une subvention communale de 557 333 €,
- D'une subvention de l'Etat versée pour le dispositif de la Réussite Educative de 207 900 €,
- D'une subvention du Département pour l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA,

B – Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement présentent une baisse de 5,4 % et s'établissent à **828 374 €**

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2018	BP 2019	% Evolution BP 2019/BP 2018
011	Charges à caractère Général	46 996,00	59 270,00	26%
012	Charges de personnel et frais assimilés	634 150,00	584 480,00	- 8%
65	Autres Charges de gestion courante	193 953,00	183 591,00	-5 %
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000,00	1 033,00	3 %
Total Dépenses de Fonctionnement		876 099,00	828 374,00	-5,4 %

Les charges de personnel :

Les charges du personnel présentent une baisse de 8% suite aux différents mouvements du personnel du Centre Communal d'Action Sociale.

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante :

Le chapitre des charges à caractère général représente les dépenses de fonctionnement du CCAS (loyer, photocopieur, téléphone, etc).

Les autres charges de gestion intègrent les secours financiers et les subventions versées aux associations.

La dotation aux amortissements :

Source de financement pour la section d'investissement, dû aux biens de faibles valeurs (1 an pour les moins de 500 € TTC), des sorties de biens et les amortissements éteints.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – La recette d'investissement :

La section d'investissement s'établi à **1 033 €**.

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2018	BP 2019	% Evolution BP 2019/BP 2018
040	Dotations aux amortissements	1 000,00	1 033,00	3%
Total Recettes d'investissement		1 000,00	1 033,00	3%

B – La dépense d'investissement :

La dépense d'investissement s'établi à **1 033 €**.

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2018	BP 2019	% Evolution BP 2019/BP 2018
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	1 033,00	3 %
Total Dépenses d'investissement		1 000,00	1 033,00	3%

La dépense d'investissement ne concerne que des opérations d'ordres.

2 – MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE :

Le montant du budget consolidé est égal à 829 407 € en fonctionnement et investissement.

3 – LES EFFECTIFS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Le 1^{er} Janvier 2019, au tableau des effectifs, le Centre Communal d'Action Sociale compte 14 agents titulaires et non titulaires.



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2019 / COM 09
**Objet : Budget primitif 2019 du Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS) de Ris Orangis**

Séance du mercredi 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-sept mars à quatorze heures, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi vingt mars deux mille dix-neuf se sont réunis au nombre de sept, à l'Hôtel de ville, place du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Adolé ANKRAH, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Stéphane Raffalli, Marcus M'Boudou, José Queiros, Monique Gendrier, Bernard Cassaigne, Josiane Berrebi,

Nombre de
membres

En exercice : 13
Présents à la
séance : 7
Votants : 8

Excusé :

Absents représentés :

Ange Martinez à Adolé Ankrah

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Objet : Budget primitif 2019 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Ris Orangis

Centre Communal
d'Action Sociale de
Ris-Orangis
Conseil
d'administration du 27
mars 2019
DÉLIBÉRATION
N°2019/COM 09

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI**, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019 en date du 20 février 2019,

APRES DELIBERATION

Approuve l'équilibre budgétaire du Budget Primitif 2019 du CCAS qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 828 374,00 €

Chapitre 011 « Charges à caractère général » 59 270,00 €
VOTE PAR CHAPITRE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Chapitre 012 « Charges de personnel » 584 480,00 €
VOTE PAR CHAPITRE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » 183 591,00 €
VOTE PAR CHAPITRE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Chapitre 042 « Dotations aux amortissements » 1 033,00 €
VOTE PAR CHAPITRE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 828 374,00 €

Chapitre 70 « Vente de produits » 7 590,00 €
VOTE PAR CHAPITRE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » 812 584,00 €
VOTE PAR CHAPITRE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » 8 200,00 €
VOTE PAR CHAPITRE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 033,00 €

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » 1 033,00 €
VOTE PAR CHAPITRE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 033,00 €

Chapitre 040 « Dotations aux amortissements » 1 033,00 €
VOTE PAR CHAPITRE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Président certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0
Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

